



DOSSIER DE CANDIDATURE « FORMATION INITIALE D'ARBITRE »

Samedis 6, 13 et 20 mars de 9H à 16H

PRESENCE OBLIGATOIRE A L'ENSEMBLE DES TROIS JOURNEES

*District de Football de la Haute-Loire, 9 Place Michelet, 43000 Le Puy-en-Velay
Partie physique au Stade de Guitard, 43000 Le Puy-en-Velay*

1. ETAT CIVIL

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Licencié(e) : OUI NON Si oui, type de licence : Dirigeant Joueur Educateur

N° de Licence :

Si licencié, fournir un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage du football datant de moins d'un an à la date de la formation

Si non licencié, fournir un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage du football + attestation de responsabilité civile

Téléphone : Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone :

2. ARBITRAGE

Représenterez-vous un club après votre examen ? Oui Non

Si oui, lequel : N° d'affiliation : Club :

Votre tuteur en club (nom-prénom) :

Téléphone et mail :

Vos disponibilités pour arbitrer :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<i>Journée</i>							
<i>Soir</i>							



3. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 120€ (90€ de frais pédagogiques et 30€ de frais de restauration)

En fonction de votre situation, veuillez cocher les cases suivantes :

- Je vais payer personnellement ma formation par chèque
- Les coûts de ma formation seront pris en charge par mon club.
- Par chèque
- Par prélèvement sur le compte club (remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous)

Pour tous : je bénéficie d'un bon de formation de 25€ - je déduis du montant total (bon dématérialisé)

Je suis une candidate féminine, je bénéficie d'un financement supplémentaire de 25 € par la LAuRAFoot

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SUR LE COMPTE CLUB

Nom du stagiaire :

N° d'affiliation : Club :

Nom du responsable et signature :

Cachet du club obligatoire :

**La Ligue se réserve le droit de facturer le club en cas d'absence du stagiaire selon le motif et le délai de prévenance.*

4. DROIT A L'IMAGE

Candidat arbitre :

Je soussigné(e), Melle, Mme, Mr (1) :

.....

J'autorise la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparais le candidat arbitre, réalisée sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitres à des fins de promotion de l'arbitrage.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos ...) et ce sans durée limitée dans le temps.



5. AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e) autorise à suivre une formation d'arbitre organisée par l'IR2F Auvergne Rhône-Alpes de Football.

6. PIECES JUSTIFICATIVES

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

- Photocopie d'un document officiel justifiant de l'identité du candidat
- Photo d'identité
- Pour les candidats masculins : Chèque de 65 € pour les frais pédagogiques (établi à l'ordre de la LAuRAFoot)
- Pour les candidates féminines : Chèque de 40 € pour les frais pédagogiques (établi à l'ordre de la LAuRAFoot)
- Chèque de 30 € pour les frais de restauration (établi à l'ordre du District de la Haute-Loire de Football)

Si règlement par chèque

Pour tous :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football datant de moins d'un an à la date de la formation

Pour les licenciés « Joueurs » :

- La preuve de la détention d'une licence joueur pour la saison en cours à travers :
 - la production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FF »
 - La preuve de l'octroi de la licence issue de l'application footclubs.

Pour les non licenciés :

- Attestation de responsabilité civile

7. SIGNATURE

Fait à le

Signature stagiaire (ou du représentant légal) :

Inscription à envoyer à l'I.R.2.F. par courrier ou messagerie officielle, accompagné du règlement (chèque ou prise en charge) à :

**LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL
Z.I Bois Joli 2, 13 rue du Bois Joli, 63800 COURNON
gcartelli@laurafoot.fff.fr**

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE VENDREDI 26 février 2021
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE